



Conseil de sécurité

Soixante-quatorzième année

8691^e séance

Mercredi 18 décembre 2019, à 15 heures
New York

Provisoire

Président : M. Barkin (États-Unis d'Amérique)

Membres :

Afrique du Sud	M. Molefe
Allemagne	M. Schulz
Belgique	M. Pecsteen de Buytswerve
Chine	M. Zhang Dianbin
Côte d'Ivoire	M. Ipo
Fédération de Russie	M. Kuzmin
France	M ^{me} Gasri
Guinée équatoriale	M. Esono Mbengono
Indonésie	M. Syihab
Koweït	M ^{me} Alsabah
Pérou	M. Ugarelli
Pologne	M. Lewicki
République dominicaine	M. Trullols Yabra
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	M ^{me} Dickson

Ordre du jour

Rapports du Secrétaire général sur le Soudan et le Soudan du Sud

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et la traduction des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les *Documents officiels du Conseil de sécurité*. Les rectifications éventuelles ne doivent porter que sur le texte original des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau U-0506 (verbatimrecords@un.org). Les procès-verbaux rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents de l'Organisation des Nations Unies (<http://documents.un.org>)



La séance est ouverte à 15 h 5.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

Rapports du Secrétaire général sur le Soudan et le Soudan du Sud

Le Président (*parle en anglais*) : Conformément à l'article 37 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite le représentant du Soudan à participer à la présente séance.

Conformément à l'article 39 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite M^{me} Fatou Bensouda, Procureure de la Cour pénale internationale, à participer à la présente séance.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

Je donne maintenant la parole à M^{me} Bensouda.

M^{me} Bensouda (*parle en anglais*) : Je vous remercie, Monsieur le Président, de me donner l'occasion de présenter le trentième rapport de mon bureau sur la situation au Darfour, en application de la résolution 1593 (2005).

En juin, lors de mon dernier exposé devant le Conseil (voir S/PV.8554), j'avais souligné que les récents événements au Soudan offraient une occasion sans pareil de veiller à ce que les suspects faisant l'objet d'un mandat d'arrêt de la Cour pénale internationale (CPI) dans le cadre de la situation au Darfour soient enfin traduits en justice devant un tribunal. J'avais exhorté les autorités soudanaises et le Conseil à saisir cette occasion. J'avais également exprimé l'espoir que le Soudan s'apprêtait à entamer une nouvelle ère de coopération avec mon bureau et, plus globalement, avec la Cour. Aujourd'hui, encouragée par les événements de ces six derniers mois, je répète ces messages, toujours plus convaincue que le Soudan honorera ses engagements à rendre justice aux victimes de la situation au Darfour.

Ces six derniers mois, le Soudan a poursuivi son extraordinaire transition. Le 17 août, la Déclaration constitutionnelle, qui définit le cadre politique des 39 mois à venir, a été signée par le Conseil militaire de transition et les Forces pour la liberté et le changement. Le 21 août, le nouveau Conseil souverain, composé de six civils et de cinq militaires, a prêté serment. Peu après, un nouveau gouvernement a été investi, dirigé par le Premier Ministre Abdalla Hamdok.

Ces changements politiques ont déjà donné lieu à plusieurs faits nouveaux positifs au regard de la situation au Darfour. Le plus important est la Déclaration de Djouba sur les mesures de confiance en prévision des négociations, signée le 11 septembre par le Conseil souverain et une coalition de groupes armés venant du Soudan tout entier, y compris du Darfour. Cette Déclaration énonce une feuille de route complète pour la paix au Soudan, dans la perspective de parvenir, à terme, à un accord de paix national. Compte tenu de la corrélation entre la paix, la stabilité et la prévention des atrocités criminelles, il est impératif que toutes les parties s'engagent dans cette initiative et qu'il soit mis fin aux crimes qui sont commis au Darfour.

Le Conseil n'est pas sans savoir que des mandats d'arrêt de la CPI concernent les cinq suspects dans la situation du Darfour, et qu'ils sont toujours tous en vigueur, nonobstant l'évolution de la situation en cours au Soudan. En réponse à mon dernier rapport au Conseil, le représentant du Soudan a confirmé que le Procureur soudanais poursuivait ses enquêtes concernant M. Omer Al-Bashir, M. Abdel Raheem Hussein et M. Ahmad Harun. Il semblerait que tous soient en détention à Khartoum. On ignore où se trouvent exactement les deux autres suspects dans la situation au Darfour, M. Ali Kushayb et M. Abdallah Banda.

M. Al-Bashir a été jugé au Soudan pour des crimes financiers. La semaine dernière, le 14 décembre, il aurait été condamné à deux ans de détention. Une déclaration publiée par le Procureur général du Soudan peu après le verdict indique qu'un certain nombre d'autres affaires sont en instance contre M. Al-Bashir, notamment en rapport avec le coup d'État de 1989 qui l'a porté au pouvoir, et avec des crimes contre l'humanité commis au Darfour.

Dans mon dernier rapport au Conseil, j'avais souligné que, conformément au principe fondamental de la complémentarité, il incombe en premier lieu aux États d'enquêter sur les crimes visés au Statut de Rome et de poursuivre leurs auteurs. En réponse, le représentant du Soudan avait noté que la référence du rapport à la question de la complémentarité était positive.

J'avais été encouragée par le fait qu'il avait également souligné que « la lutte contre l'impunité est une noble cause de justice » et qu'elle « relève essentiellement de la responsabilité des instances nationales d'enquête et de jugement compétentes ». Certes, cette position est tout à fait conforme au Statut de Rome, mais le principe de complémentarité garantit que, si c'est aux États

qu'il incombe au premier chef de traduire les auteurs de tels actes en justice, la compétence de la CPI est engagée dès lors que les États n'ont pas la volonté ou sont dans l'incapacité de s'acquitter véritablement de cette obligation.

Cela étant posé, dans les circonstances actuelles, malgré les récents reportages dans les médias concernant M. Al-Bashir, le Bureau n'a pas connaissance d'informations concrètes suggérant que les suspects dans la situation au Darfour font actuellement l'objet d'une enquête ou de poursuites au niveau national pour le même comportement criminel que celui qui est allégué dans les mandats d'arrêt pertinents de la CPI. Tant que le Soudan ne pourra pas démontrer aux juges de la CPI qu'il est capable de mener de réelles enquêtes et de poursuivre véritablement les suspects dans la situation au Darfour pour les crimes présumés détaillés dans leurs mandats d'arrêt respectifs, et disposé à le faire, ces affaires resteront recevables devant la CPI. Le Soudan doit veiller à ce que les cinq suspects de la CPI dans la situation au Darfour soient traduits en justice sans plus tarder soit au Soudan, soit à La Haye. Ainsi, le renvoi par le Conseil de la situation au Darfour à mon bureau pourra enfin produire des résultats tangibles pour les victimes que le Conseil cherche à protéger, et des progrès pourront être réalisés à cet égard.

En juin dernier, j'ai clairement indiqué que mon bureau était prêt à dialoguer avec le Soudan. Depuis lors, j'ai jugé encourageantes les déclarations publiques faites par les hauts responsables soudanais, qui témoignent de leur attachement manifeste à l'application du principe de responsabilité au Soudan. Le Premier Ministre Hamdok a notamment déclaré à l'Assemblée générale le 27 septembre (voir A/74/PV.10) que le Soudan était déterminé à respecter son engagement vis-à-vis des principes du droit international, en particulier du droit international des droits de l'homme, ainsi que des efforts visant à éliminer toutes les formes de discrimination, d'exploitation, d'injustice et d'inégalité. Début novembre, le Premier Ministre se serait rendu au Darfour, notamment dans les camps de déplacés où des Darfouriens auraient demandé que justice soit faite. Le 17 octobre, en réponse au rapport spécial du Président de la Commission de l'Union africaine et du Secrétaire général de l'ONU sur l'évaluation stratégique de l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour (MINUAD) (S/2019/816), le représentant soudanais a déclaré au Conseil (voir S/PV.8643) que le Soudan était un nouveau pays qui rejoignait le concert des nations en tant que pays épris de paix, soucieux

de s'engager dans la coopération internationale et attaché au droit international et à la défense des droits fondamentaux des citoyens.

Dans le cadre de son engagement à respecter le droit international, le Soudan doit s'acquitter des obligations que lui impose la Charte des Nations Unies, au titre de laquelle il est lié par les décisions du Conseil, notamment celle de déférer la situation au Darfour à la CPI. Le respect du droit international des droits de l'homme et des droits fondamentaux des citoyens soudanais doit passer par la volonté de traduire en justice les responsables des violations flagrantes des droits fondamentaux des citoyens soudanais du Darfour, telles que décrites dans les mandats d'arrêt de la CPI. Le Soudan a maintenant la possibilité de démontrer son attachement au droit international et son respect du droit international des droits de l'homme en s'acquittant des obligations découlant de la résolution 1593 (2005) et en collaborant avec mon bureau. Je n'ai cessé de souligner que cette coopération était essentielle pour que mon bureau puisse mener des enquêtes indépendantes et impartiales sur la situation au Darfour. À cet égard, j'espère sincèrement que dans un avenir proche, mon bureau se verra accorder un accès au Soudan afin de faciliter notre travail et de déterminer la voie à suivre. Le Soudan a l'obligation juridique de coopérer avec mon bureau, conformément à la résolution 1593 (2005) et à la jurisprudence de la Chambre d'appel de la CPI. La coopération avec la CPI montrerait clairement au Conseil et à l'ensemble de la communauté internationale que le Soudan est déterminé à rendre justice aux victimes de la situation au Darfour et qu'il a tenu ses engagements et ses promesses en prenant des mesures manifestes et pratiques.

En dépit des avancées enregistrées au Soudan, notamment en ce qui concerne le processus de paix, les crimes au Darfour se poursuivent, malheureusement. Ils doivent cesser. La situation au Darfour demeure une priorité pour mon bureau, et je suis heureuse de signaler que des progrès considérables ont été réalisés dans les enquêtes menées au cours de la période considérée. En outre, mon équipe continue de suivre la situation au Darfour et, lorsque les circonstances l'exigeront, j'ouvrirai des enquêtes et, le cas échéant, je poursuivrai les principaux responsables des crimes commis au Darfour qui relèvent de la compétence de la Cour.

Les affrontements entre les forces gouvernementales et l'Armée de libération du Soudan-faction Abdul Wahid (ALS-AW) se seraient poursuivis

dans la région du Jebel Marra, faisant une soixantaine de victimes civiles. Malheureusement, ces combats ont également entraîné le déplacement de plus de 2 300 personnes au Darfour, principalement des femmes et des enfants, et aggravé les conditions de vie déjà instables dans les camps de près de 2 millions de personnes déplacées dans la région. Je suis profondément préoccupée par la persistance des violences sexuelles et fondées sur le genre, ainsi que des graves violations commises contre les enfants, tout au long de ce conflit armé. Depuis juin, la MINUAD a fait état de violences sexuelles et fondées sur le genre contre 17 victimes, dont sept mineurs, et de graves violations contre 84 enfants, dont 35 filles. Bien qu'elle ait déterminé que les auteurs de ces atrocités étaient essentiellement des combattants de l'ALS-AW, la MINUAD a également constaté que d'autres groupes, comme les Forces d'appui rapide, avaient commis des violations.

En outre, la MINUAD a indiqué en juillet que des éléments de l'ALS-AW étaient responsables de l'enlèvement temporaire de plusieurs membres d'organisations non gouvernementales internationales recrutés sur le plan local ou international dans les environs de Golo et du Jebel Marra, et du pillage de matériel humanitaire essentiel. Ces événements inquiétants ont suivi de près la prétendue saisie par les Forces d'appui rapide d'installations de la MINUAD, dont j'ai parlé au Conseil plus tôt cette année (voir S/PV.8554). Je me réjouis que, comme le rapporte la MINUAD, les autorités soudanaises aient garanti que ces installations seraient remises au Darfour pour qu'il les utilise, entre autres, à des services de santé et d'éducation. C'est en gardant à l'esprit ces fonctions essentielles de surveillance du respect des droits de l'homme que je félicite le Conseil d'avoir adopté la résolution 2495 (2019), par laquelle le mandat de la MINUAD est prorogé jusqu'au 31 octobre 2020.

Dans la déclaration que j'ai faite au Conseil en juin, j'ai également exprimé ma profonde préoccupation face aux attaques que les forces gouvernementales auraient lancées contre des manifestants pacifiques à Khartoum le 3 juin. Comme les personnes ici présentes s'en souviendront, ces forces gouvernementales seraient composées d'éléments des Forces d'appui rapide, dont certains sont issus des anciennes milices janjaouid liées aux atteintes systématiques aux droits de l'homme commises dans la région du Darfour entre 2003 et 2008. Le nouveau Gouvernement a depuis lors créé une commission chargée d'enquêter sur les violations des droits de l'homme survenues au cours de ces attaques.

J'espère sincèrement que cette enquête sera menée de manière indépendante, impartiale et équitable par les autorités nationales compétentes.

S'agissant des activités judiciaires récentes, la Chambre de première instance a tenu le 30 octobre une conférence de mise en état confidentielle dans l'affaire contre M. Abdallah Banda, afin de discuter de l'état d'avancement du dossier et de la voie à suivre pour s'assurer de la comparution de M. Banda à son procès. Comme je l'ai indiqué, le mandat d'arrêt de M. Banda n'a pas été exécuté, et ce dernier est toujours un fugitif recherché par la Cour. À la suite de cette conférence de mise en état, la Chambre a formulé un certain nombre de demandes, notamment pour que le Bureau du Procureur et la Défense présentent leurs positions respectives sur la tenue de procès par contumace dans le cas particulier de l'affaire contre M. Banda. Les parties ont déposé le 13 décembre des observations confidentielles et attendent maintenant que la Chambre leur donne de nouvelles instructions.

Je ne saurais poursuivre sans exprimer ma sincère gratitude pour la coopération et l'appui de principe que mon bureau continue de recevoir de la part de plusieurs États. Je me félicite tout particulièrement des déclarations publiques que les membres du Conseil ont faites pour encourager le Soudan à coopérer avec mon bureau. Il est temps d'ouvrir un nouveau chapitre dans les relations entre le Soudan et mon bureau, qui repose sur la volonté de traduire enfin en justice les principaux responsables des crimes atroces perpétrés contre la population du Darfour. Mon bureau est prêt et disposé à le faire, et nous espérons que les nouvelles autorités soudanaises accueilleront favorablement la main que nous leur tendons afin que nous puissions œuvrer de concert à la recherche de la justice.

Mon bureau continue également de recevoir un appui essentiel de la part de diverses organisations et personnes attachées à la cause de la justice au Darfour. Je tiens en particulier à exprimer ma sincère reconnaissance aux groupes de victimes du Darfour, au sein desquels de nombreux hommes et femmes courageux travaillent sans relâche pour que la justice au Darfour reste parmi les priorités de la transition au Soudan. Leur force, leur courage et leur détermination sont pour moi une source d'inspiration et me touchent profondément.

Je terminerai par là où j'ai commencé, en appelant à un appui et à une coopération renouvelés de la part du Soudan et du Conseil en ce qui concerne la situation au Darfour. Le Soudan poursuit son extraordinaire

voyage. Les engagements qu'il a pris publiquement en faveur du droit international, du droit international des droits de l'homme et de la justice internationale ont fait naître un espoir renouvelé quant à l'application du principe de responsabilité dans la situation au Darfour. Le Soudan avance maintenant vers davantage de paix et de stabilité. S'il y parvient, la justice pour les victimes sera essentielle à une paix globale et durable au Darfour. Dans le cadre de son processus de transition, le Soudan a bénéficié de l'appui du Conseil et du système des Nations Unies, de l'Union africaine et de nombreux États et organisations régionales. Ce groupe d'acteurs mus par leurs principes doit maintenant se fédérer pour soutenir et encourager fermement le Soudan dans sa quête de justice au Darfour.

En réponse au rapport spécial sur la MINUAD, le représentant du Soudan a déclaré au Conseil le 17 octobre que le Soudan d'aujourd'hui est totalement différent du Soudan qu'a connu le Conseil de sécurité ces 30 dernières années. Ce sont des paroles prometteuses qui doivent être traduites en actes. J'invite maintenant le Soudan, avec l'appui du Conseil, et toutes les parties prenantes à la situation au Darfour à travailler avec mon bureau et à démontrer, ce faisant, que le Soudan d'aujourd'hui est sans ambiguïté aucune déterminé à rendre la justice tant attendue aux victimes du Darfour. Comme cela a été dit avec éloquence dans ces paroles intemporelles, « L'arc de l'univers moral est long, mais il tend vers la justice. »

Nous devons saisir l'occasion qui nous est offerte maintenant pour prendre des mesures concrètes afin de mettre fin à l'impunité pour les crimes qui auraient été commis au Darfour. Devant le Conseil et les représentants du Soudan ici présents, je réaffirme la volonté de mon bureau de dialoguer et de coopérer avec le Soudan afin que les victimes d'atrocités criminelles commises au Darfour puissent enfin recevoir la justice qu'elles méritent, que ce soit devant un tribunal soudanais ou devant la CPI.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie la Procureure Bensouda de son exposé.

J'appelle l'attention des orateurs sur le paragraphe 22 de la note de la présidence parue sous la cote S/2017/507, qui encourage tous les participants aux séances du Conseil à faire leur déclaration en cinq minutes ou moins, conformément à l'engagement pris par le Conseil de sécurité de faire un meilleur usage des séances publiques.

Je donne maintenant la parole aux membres du Conseil qui souhaitent faire une déclaration.

M. Trullols Yabra (République dominicaine) (*parle en espagnol*) : Nous souhaitons la bienvenue à la Procureure Bensouda, que nous remercions des informations qu'elle a présentées au Conseil en sa qualité de Procureure de la Cour pénale internationale, et qui mettent en lumière les importants défis auxquels se heurte son bureau.

Nous voudrions avant toute chose saluer les progrès réalisés depuis le dernier rapport. Nous nous félicitons vivement de la signature de la Déclaration de Djouba sur les mesures de confiance en prévision des négociations. Il est essentiel de garantir le cessez-le-feu et l'accès des acteurs humanitaires aux différentes zones de conflit au Soudan si l'on veut que la société soudanaise continue à progresser vers la paix.

Nous sommes heureux d'apprendre que le système de justice national enquête sur les affaires contre M. Hussein, M. Harun et M. Al-Bashir. Nous saluons la récente condamnation de M. Al-Bashir à deux ans de prison pour corruption. Nous sommes, cependant, préoccupés par le fait que les crimes en question sont de moindre importance et différents de ceux établis dans les actes d'accusation de la Cour pénale internationale. Aussi voudrions-nous rappeler aux nouvelles autorités soudanaises l'importance que revêt la coopération des États avec la Cour afin qu'elle puisse réaliser ses objectifs.

Nous déplorons les pertes en vies humaines dans la région du Jebel Marra à la suite des affrontements qui se sont produits entre le Gouvernement et l'Armée de libération du Soudan-faction Abdul Wahid. Nous exhortons les parties au conflit à assurer la protection des civils. Nous appelons également les membres du Conseil à unir leurs efforts afin de réduire la criminalité dans les camps de réfugiés qui abritent des milliers de personnes déplacées par le conflit. Pour la République dominicaine, l'élimination des violences sexuelles en tant que crime de guerre est une priorité. Ces crimes ne sauraient être tolérés et leurs auteurs doivent être traduits en justice. Nous exhortons les nouvelles autorités soudanaises à donner la priorité à la lutte contre les violences sexuelles et fondées sur le genre dans leur plan de gouvernement. Il est indispensable de s'attaquer à ces actes préjudiciables si l'on veut assurer un développement sain et sûr des enfants soudanais et éliminer la violence contre les femmes.

Nous nous félicitons vivement de l'information selon laquelle les bâtiments appartenant à l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour qui avaient été saisis par des forces armées seront remis aux autorités afin d'être utilisés pour la fourniture de services de santé, d'éducation et autres services sociaux.

Enfin, l'État dominicain réaffirme son appui à la Cour pénale internationale et exhorte la communauté internationale à s'associer aux efforts menés pour améliorer la situation du peuple soudanais courageux. Les nouveaux dirigeants soudanais ont pour tâche de renforcer la protection des droits de l'homme et d'éliminer l'impunité afin d'ancrer dans la durée les progrès de société soudanaise.

M^{me} Dickson (Royaume-Uni) (*parle en anglais*) : Je voudrais à mon tour remercier la Procureure de son trentième rapport sur la situation au Darfour, présenté en application de la résolution 1593 (2005), ainsi que de son exposé devant le Conseil aujourd'hui. Je saisis l'occasion qui m'est offerte pour remercier la Procureure et son équipe du dévouement avec lequel ils mènent ces enquêtes et continuent d'œuvrer en faveur de la justice pour les victimes au Darfour.

La Cour pénale internationale (CPI) a un rôle important à jouer pour parvenir à la justice et faire répondre de leurs actes les responsables des crimes les plus odieux. Le Royaume-Uni appuie fermement ses efforts. Depuis le dernier exposé de la Procureure (voir S/PV.8554), nous avons constaté une évolution positive au Soudan avec la signature d'un accord sur la période de transition qui définit la voie à suivre pour conduire le Soudan vers un avenir démocratique. Les nominations d'un Premier ministre civil et d'un cabinet de ministres technocrates sont des mesures bienvenues, tout comme les engagements pris pour protéger les droits de l'homme et l'état de droit. Le Gouvernement de transition reste, toutefois, aux prises avec des défis de taille. Nous nous félicitons de l'engagement à mettre en place un système judiciaire soudanais crédible et à assurer la reddition des comptes pour les crimes du passé, notamment en créant une commission d'enquête indépendante chargée de faire la lumière sur les attaques brutales dont ont été victimes les manifestants au début de l'année. Le Royaume-Uni appuiera le Premier Ministre du Soudan et le Gouvernement de transition dans leurs efforts et dans l'édification d'un nouveau Soudan, comme l'appelle de ses vœux le peuple soudanais.

Le peuple soudanais a souffert de la longue histoire de conflits internes qu'a connu le pays. Les crimes du passé ne peuvent être oubliés, et nous devons veiller à ce que les auteurs répondent de leurs actes. Cela s'applique notamment aux crimes commis pendant le conflit au Darfour, qui, selon les estimations de l'ONU, a fait plus de 300 000 morts et 2,5 millions de personnes déplacées. Ces victimes méritent que justice leur soit rendue et qu'une solution à long terme soit trouvée aux causes profondes du conflit. Près de 2 millions de personnes sont toujours déplacées au Darfour, et le Royaume-Uni est préoccupé par les informations faisant état de nouvelles violences et de nouveaux déplacements dans le nord du Jebel Marra, ainsi que par les violences dont sont victimes les personnes déplacées qui rentrent chez elles. Le Gouvernement de transition a déclaré que l'instauration d'une paix durable au Soudan était une priorité, et il a pris des mesures positives en tendant la main aux groupes armés et en engageant des pourparlers de paix.

Le Royaume-Uni se félicite de la signature de déclarations à Djouba et de la reprise des pourparlers le 10 décembre. Nous continuons d'exhorter tous les groupes à participer de manière productive et sans conditions préalables à ces discussions. Une paix durable, qui repose entièrement sur la justice et l'application du principe de responsabilité, doit être instaurée pour les victimes de ce conflit et pour le peuple soudanais.

Les conditions de sécurité et la sécurité des civils du Darfour doivent être une priorité alors que nous envisageons de passer du maintien à la consolidation de la paix dans la région. Nous sommes conscients qu'au cours de cette période de changements importants au Soudan, la Procureure et son équipe n'ont eu que des possibilités limitées de réaliser les progrès souhaités dans ce dossier. Nous nous félicitons de l'exposé de la Procureure et notons qu'elle a été en mesure de consolider ses dossiers. Le Royaume-Uni appelle à nouveau tous les États parties à coopérer avec la CPI. Nous encourageons le Gouvernement de transition au Soudan à collaborer de manière constructive avec le Bureau du Procureur dans l'intention de faire progresser ce dossier. Nous sommes prêts à appuyer l'administration civile qui s'efforce d'instaurer l'état de droit dans l'ensemble du Soudan et de veiller à ce que les responsables des crimes horribles commis au Soudan aient à répondre de leurs actes et à ce que ces horreurs ne se reproduisent pas.

Enfin, nous remercions à nouveau la Procureure et son équipe de leur détermination sans faille à faire

progresser leurs enquêtes, malgré les restrictions d'accès de longue date et le manque de coopération. Nous les exhortons à poursuivre ces efforts importants et à s'employer à rendre justice aux victimes du conflit au Darfour.

M^{me} Gasri (France) : À mon tour, je souhaite remercier Madame la Procureure Bensouda pour sa présentation et pour son rapport.

En tant qu'acteur central du système multilatéral et juridiction permanente à vocation universelle, la Cour pénale internationale (CPI) a besoin de la pleine coopération de tous. Plus que jamais, elle doit pouvoir mener à bien les missions qui lui ont été assignées : rendre une justice indépendante et impartiale là où les juridictions nationales ne sont pas en mesure de le faire, mettre fin à l'impunité des crimes les plus graves et contribuer ainsi aux efforts de stabilisation et de réconciliation. Ces missions lui incombent aujourd'hui encore au Darfour, 14 ans après l'adoption de la résolution 1593 (2005) par le Conseil de sécurité.

La France réaffirme son soutien au travail effectué par la Procureure et ses équipes, que nous saluons à notre tour, pour rendre justice aux victimes des crimes qui y ont été commis. La France est convaincue qu'il s'agit d'une condition au succès de la transition soudanaise. La lutte contre l'impunité doit en effet constituer une priorité, afin d'avancer vers un système juste et démocratique. Nous saluons à cet égard les engagements du Premier Ministre Hamdok, et nous appelons notamment les autorités soudanaises à donner à la commission d'enquête sur les événements du 3 juin les moyens requis pour conduire ses travaux en toute indépendance. Les résultats de cette enquête doivent permettre de faire la lumière sur la dispersion violente du sit-in et d'en identifier les responsables; ceux-ci doivent répondre de leurs actes devant la justice.

La situation au Darfour demeure précaire. Sur la période couverte par le rapport, les combats ont encore causé des dizaines de victimes civiles et plusieurs milliers de déplacés, notamment des femmes et des enfants. Les femmes et les filles continuent à subir des violences sexistes et des violences sexuelles, et des violations graves sont encore commises à l'encontre des enfants. À cet égard, la France souhaite à son tour rappeler le rôle capital que joue l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour pour protéger les populations civiles et rendre compte des violations des droits de l'homme. Malgré cette situation précaire, la France voit dans la transition l'opportunité d'ouvrir un nouveau

chapitre entre les autorités soudanaises et la CPI, qui permettrait au Soudan de respecter enfin les obligations qui lui incombent en vertu de la résolution 1593 (2005). Nous appelons le Soudan à permettre aux équipes de la Procureure de se rendre au Darfour. Il s'agirait d'un signal fort qui permettrait en outre d'établir le dialogue indispensable à l'établissement d'une relation de confiance.

La France salue l'arrestation et la détention de trois des cinq suspects recherchés par la CPI. Nous prenons note de la décision d'une juridiction nationale, samedi dernier, de condamner M. Al-Bashir à deux ans de détention pour des faits de corruption, ainsi que de la plainte déposée à l'encontre des principaux responsables du coup d'État de 1989. Nous appelons les autorités soudanaises à entamer des poursuites pour les crimes présumés détaillés dans les mandats d'arrêt délivrés à leur encontre par la CPI, ou à les remettre à la Cour, conformément au principe de complémentarité. De tels développements constitueraient une manifestation très concrète de la volonté du Soudan d'effectuer un pas décisif vers la justice, la paix et la reconnaissance aux victimes des crimes commis au Darfour. En parallèle, nous espérons que les négociations avec les groupes armés du Darfour et des deux régions, qui viennent de reprendre à Djouba, aboutiront à un accord permettant de construire une paix durable. Nous encourageons tous les groupes armés à rejoindre sans délai ce processus de négociation. C'est dans cet esprit que nous avons facilité une rencontre entre le Premier Ministre Hamdok et Abdel Wahid Al-Nur, le 29 septembre dernier à Paris.

M. Zhang Dianbin (Chine) (*parle en chinois*) : La Chine a écouté l'exposé présenté par la Procureure Bensouda.

Nous notons que, ces derniers temps, la situation dans la région du Darfour au Soudan s'est considérablement améliorée. La Chine appelle la communauté internationale à déployer des efforts concertés et à aider davantage la région du Darfour afin qu'elle puisse parvenir à une paix et à une sécurité durables et réaliser un développement durable. C'est dans l'intérêt commun du Soudan et des pays de la région. La communauté internationale doit respecter pleinement la souveraineté juridique du Soudan et éviter de s'ingérer dans ses affaires intérieures. Elle doit également accorder de l'importance aux appels légitimes du Gouvernement soudanais et de l'Union africaine concernant l'action de la Cour pénale internationale (CPI) sur la situation au Darfour et respecter les opinions

du Gouvernement soudanais. La Chine est prête à travailler avec la communauté internationale pour jouer un rôle constructif dans la réalisation de la paix, de la stabilité et du développement dans la région du Darfour. La position de la Chine sur la mobilisation de la CPI concernant la situation au Darfour reste inchangée.

M. Esono Mbengono (Guinée équatoriale) (*parle en espagnol*) : Tout d'abord, je voudrais remercier la Procureure, M^{me} Fatou Bensouda, de la présentation de son trentième rapport en application du paragraphe 8 de la résolution 1593 (2005), au sujet des activités menées par le Bureau du Procureur de la Cour pénale internationale (CPI) au cours de la période considérée.

Effectivement, comme l'indique le rapport, le nouveau Gouvernement au Darfour a déjà entrepris des mesures significatives pour assurer la paix, la sécurité et la stabilité dans le pays. De ce fait, toutes les parties méritent reconnaissance et louanges pour les importants progrès politiques réalisés au Darfour. Dans cette optique, nous nous félicitons de la signature, le 11 septembre dernier, de la Déclaration de Djouba sur les mesures de confiance en prévision des négociations, par le Conseil souverain et une coalition de groupes armés dans tout le Soudan, notamment au Darfour. Nous espérons que la feuille de route proposée dans cette déclaration pourra être respectée et que l'accord de paix tant attendu que le peuple soudanais mérite pourra être signé.

En ce qui concerne la Cour, nous voudrions rappeler qu'elle a été créée dans un but précis, et nous espérons qu'elle s'acquittera de son mandat de manière efficace, impartiale et transparente au Soudan. Toutes les victimes du Darfour méritent que justice leur soit rendue, et l'obligation de rendre des comptes est essentielle pour instaurer une paix stable et durable au Darfour. Par conséquent, tous les auteurs de crimes contre l'humanité ou de génocide doivent être traduits en justice. Toutefois, nous continuons de constater que les activités judiciaires progressent lentement ou peu, notamment les enquêtes de la CPI au cours de la période considérée. Nous notons également qu'en dépit des efforts considérables que la Cour déploie pour s'acquitter correctement de son mandat, le manque de coopération de certains États, en particulier des États Parties au Statut de Rome, persiste. C'est pourquoi en tant que pays qui n'est pas partie au Statut, nous espérons que la Cour pénale internationale continuera d'agir uniquement en tant qu'institution complémentaire, en donnant la priorité à la jurisprudence soudanaise et en complétant

ainsi les efforts régionaux et internationaux visant à renforcer les capacités du Soudan de promouvoir l'état de droit et de protéger les droits de l'homme, car nous pensons que seuls les efforts conjoints et la confiance mutuelle entre les parties et les institutions permettront au Soudan d'être stable, pacifique et prospère. Dans ce processus, la souveraineté et l'intégrité territoriale du Soudan doivent être respectées.

Pour terminer, la position de la Guinée équatoriale au sujet de la Cour est bien connue. Par conséquent, toute observation de la délégation de mon pays concernant l'une quelconque des activités de la Cour pénale internationale ne saurait être interprétée en aucune manière comme une reconnaissance de sa compétence, que nous rejetons.

M. Pecsteen de Buytswerve (Belgique) : Je voudrais remercier la Procureure Fatou Bensouda pour son exposé.

Les derniers mois ont été marqués par des développements historiques au Soudan. C'est dans ce contexte qu'en juin dernier, lors de notre dernière séance (voir S/PV.8554) avec la Procureure, ma délégation appelait de ses vœux l'ouverture d'un nouveau chapitre dans l'histoire des relations entre la Cour pénale internationale (CPI) et le Soudan. Les derniers développements sont encourageants et doivent être salués. Lors de son intervention ici même à New York durant la semaine de haut niveau de l'Assemblée générale (voir A/74/PV.10), le Premier Ministre Hamdok incluait parmi ses priorités le respect des droits humains, le renforcement de l'état de droit, ainsi que le développement de processus de justice transitionnelle. Par ailleurs, après avoir été arrêtés, plusieurs des suspects faisant l'objet de mandats d'arrêt délivrés par la CPI sont aujourd'hui visés par des enquêtes et l'ancien Président Al-Bashir vient d'être condamné pour crimes financiers. À l'instar de ce dernier cas, nous notons cependant que rien n'indique que ces enquêtes concernent les crimes pour lesquels les suspects en question sont recherchés par la CPI.

La Belgique reste convaincue que le Gouvernement de transition dispose d'une opportunité unique de rendre enfin justice aux victimes. En application du principe de complémentarité consacré par le Statut de Rome, ainsi que la Procureure nous l'a rappelé, deux options s'offrent aux autorités soudanaises afin de respecter leurs obligations internationales. Soit elles décident d'entamer elles-mêmes les poursuites contre les cinq suspects, soit elles estiment être dans l'incapacité de le

faire et elles prennent alors les mesures qui s'imposent pour arrêter et transférer les individus concernés à la Cour.

Dans l'immédiat, nous invitons le Gouvernement de transition à répondre favorablement à la demande du Bureau du Procureur de collaborer. D'une part, il s'agit d'entamer un dialogue afin de s'assurer qu'un processus judiciaire pourra effectivement être mené à bien, que ce soit à La Haye ou au Soudan, avec l'appui de la CPI, si nécessaire. D'autre part, les autorités soudanaises devraient faciliter l'accès du Bureau du Procureur à leur territoire pour permettre au Bureau d'entrer en contact avec des témoins clefs et recueillir des éléments de preuve supplémentaires. Rappelons que, conformément à la résolution 1593 (2005) du Conseil et comme la confirmé la Chambre d'appel de la CPI le 6 mai dernier, le Soudan reste tenu de coopérer pleinement avec la CPI et son procureur.

Pour la Belgique, la situation au Darfour ne peut être isolée de la situation dans le reste du Soudan. Nous déplorons la persistance des violations des droits humains et du droit international humanitaire, en particulier les violences sexuelles et à caractère sexiste, et les violences contre les enfants. Dans le contexte actuel, le soutien du Conseil de sécurité à la Cour, qui reste compétente pour tous les crimes les plus graves commis au Darfour depuis le 1^{er} juillet 2002, est donc plus que jamais primordial.

Les appels de la population et de la société civile du Darfour se sont multipliés depuis le début de la transition pour que justice soit rendue aux victimes des crimes qui ont été commis. Leur espoir est immense et nous ne pouvons en effet ignorer que la justice sera une pièce indispensable de toute solution de paix durable au Darfour comme dans le reste du Soudan.

M. Kuzmin (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Nous voudrions tout d'abord signaler que la signature de la Déclaration constitutionnelle intérimaire est une étape importante sur la voie de la stabilisation durable de la situation au Soudan. Nous tenons à saluer les efforts de médiation de l'Éthiopie et de l'Union africaine dans le processus de négociation, qui ont constitué une véritable mise en pratique du principe tendant à trouver des solutions africaines aux problèmes africains. Cependant, le mérite revient aussi au peuple soudanais lui-même, qui a pu surmonter ses différences et parvenir à un accord dans un contexte marqué par une pression extérieure incessante, dont le but était non pas d'aider les parties à entamer les négociations, mais

plutôt de manipuler le paysage politique à Khartoum pour servir des intérêts égoïstes.

S'agissant de la situation au Darfour, nous constatons que les conditions de sécurité se sont considérablement améliorées et que la situation commence à se stabiliser sur le front humanitaire. La situation générale n'a pas changé dans les zones dont les Casques bleus se sont retirés. Et surtout, aucune tendance négative sur le plan de la sécurité n'est apparue. Les affrontements sporadiques dans la région du Jebel Marra entre les forces gouvernementales et l'Armée de libération du Soudan-faction Abdul Wahid, qui reste le principal fauteur de troubles en ce qui concerne le processus de paix, ne modifient en rien cette analyse. Nous estimons à cet égard qu'il est indispensable de poursuivre le retrait progressif de l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour. Nous avons espoir qu'un dialogue avec les autorités soudanaises contribuera à créer les circonstances idoines et à déterminer les paramètres de l'appui international au processus de paix au Darfour qui lui succédera. Les défis auxquels le Darfour est confronté aujourd'hui relèvent plus de la consolidation que du maintien de la paix. Il est temps de mettre l'accent sur le relèvement et le développement économique de la région du Darfour, et cela doit maintenant être la priorité.

Pour ce qui est des activités de la Cour pénale internationale concernant le Darfour, nous avons lu le dernier rapport de la Procureure Bensouda à ce sujet. Comme les fois précédentes, nous n'avons constaté aucun progrès dans ses travaux, par conséquent nos points de vue et nos approches restent inchangés.

M. Syihab (Indonésie) (*parle en anglais*) : Je voudrais tout d'abord remercier M^{me} Fatou Bensouda de son exposé particulièrement détaillé. Ma délégation prend note du trentième rapport du Procureur de la Cour pénale internationale (CPI) au sujet de l'enquête sur la situation au Darfour, présenté en application de la résolution 1593 (2005). Aujourd'hui, je vais m'attarder sur trois points.

Premièrement, l'évolution récente de la situation au Soudan. Les conditions de sécurité au Darfour restent relativement stables, avec peu de perturbations dans les tendances qui se sont fait jour en 2016. Nous avons assisté à certains faits nouveaux remarquables depuis le dernier rapport de M^{me} Bensouda en juin (voir S/PV.8554), qui offrent une véritable possibilité d'instaurer une paix juste et globale au Darfour. Un gouvernement de transition est désormais en place et il prend des mesures

importantes pour garantir la paix au Darfour. Nous sommes encouragés par les pourparlers de paix actuels, qui, pour la première fois dans l'histoire moderne du Soudan, réunissent quasiment tous les groupes armés du pays. L'Indonésie a appuyé l'adoption en octobre de la résolution 2495 (2019), qui a renouvelé le mandat de l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour (MINUAD) pour 12 mois, conformément à la demande du Premier Ministre soudanais. Nous approuvons pleinement le fait que le mandat de la MINUAD est axé sur l'appui au processus de paix et à la mise en œuvre de tout accord de paix. Ces acquis doivent servir de tremplin pour réaliser de nouveaux progrès tangibles, notamment une paix durable et un relèvement socioéconomique.

Deuxièmement, pour faire face aux nombreux défis qui persistent sur le terrain, il faut s'attaquer à plusieurs facteurs de conflit. Les déplacés font face à des problèmes de sécurité et n'ont ni accès à la propriété foncière, ni à des perspectives économiques. Ma délégation n'a cessé d'insister sur l'impératif de garantir la pleine protection des civils et le plein respect du droit international humanitaire. Nous restons préoccupés par les incidents ayant un impact sur les droits de l'homme et sur la protection qui continuent d'être signalés partout au Darfour, et qui prennent pour cible les personnes les plus vulnérables, notamment les déplacés, les femmes et les enfants. Nous exprimons nos condoléances aux victimes et au peuple soudanais, qui ont pâti des conséquences du conflit dans le pays. Il faut établir les responsabilités d'urgence afin de rétablir la confiance des Soudanais dans les institutions judiciaires et dans les services de maintien de l'ordre.

Ceci m'amène à mon troisième point, à savoir les procédures de la CPI. Les efforts visant à rendre justice doivent s'inscrire dans le cadre plus large des efforts entrepris pour instaurer la paix au Darfour. S'il est vrai qu'il ne saurait y avoir de paix totale et pérenne en l'absence de la justice, il est également vrai que la justice ne saurait prospérer en l'absence de la paix. C'est au Conseil de sécurité qu'il incombe de veiller à ce que le Soudan respecte pleinement les dispositions de la résolution 1593 (2005). Dans le même temps, et conformément au Statut de Rome, le rôle de la CPI doit être complémentaire à celui des juridictions pénales nationales. Ma délégation est d'avis que le renvoi de la situation au Darfour ne doit ni annuler le principe de complémentarité ni empêcher les juridictions nationales soudanaises d'invoquer leur compétence. Tout en appelant le Soudan à assumer rapidement et efficacement

ces responsabilités, nous devons aussi donner aux autorités judiciaires soudanaises les moyens d'exercer sa compétence, notamment grâce à un renforcement approprié des capacités de son système judiciaire.

M. Ipo (Côte d'Ivoire) : Ma délégation salue la tenue de la présente séance d'information consacrée à l'examen du rapport de la Cour pénale internationale (CPI) sur la situation au Darfour, en application de la résolution 1593 (2005), et félicite la Procureure, M^{me} Fatou Bensouda, pour son exposé circonstancié.

La Côte d'Ivoire note avec satisfaction les changements politiques intervenus au Soudan ces derniers mois et leurs impacts positifs sur l'ensemble du pays, y compris la région du Darfour. Elle salue, à cet effet, les efforts déployés par le Premier Ministre soudanais, M. Abdalla Hamdok, dans sa quête de paix et de stabilité pour les populations soudanaises en général, et pour celles du Darfour en particulier. Mon pays se félicite également des initiatives de médiation et d'accompagnement des pays de la région, prises par l'Union africaine et l'ONU, visant à amener les parties soudanaises à trouver une solution politique à ce conflit qui a fait de nombreuses victimes.

En dépit de quelques progrès, la situation au Darfour demeure encore fragile, comme en témoignent les affrontements sporadiques entre les Forces gouvernementales et les éléments de l'Armée de libération du Soudan-faction Abdul Wahid, dans le Jebel Marra, ainsi que la persistance des actes de criminalité dans la région. Ma délégation reste également préoccupée par les allégations récurrentes d'actes de violations des droits de l'homme et de violences sexuelles et sexistes à l'encontre des populations. Il importe dès lors que des mesures urgentes soient prises afin de garantir la pleine protection des civils, ainsi que le respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales.

Fermement attachée au respect des droits de l'homme et se fondant sur sa propre expérience, la Côte d'Ivoire réaffirme que la lutte contre l'impunité, de même que le principe de reddition des comptes, sont des leviers indispensables à une réconciliation nationale véritable et à l'instauration d'une paix durable au Darfour. C'est pourquoi elle salue les actions louables du Bureau de la Procureure pour la promotion de la justice et de la lutte contre l'impunité pour les crimes commis au Darfour. Mon pays salue également l'engagement et la détermination des autorités soudanaises à répondre efficacement aux besoins de justice des victimes de cette crise. À cet égard, il exhorte la Cour à soutenir

leurs efforts dans le cadre de la mise en œuvre de la résolution 1593 (2005).

Mon pays appelle à une franche collaboration entre la Cour et les nouvelles autorités soudanaises, à travers des mesures conjointes en faveur de la reddition des comptes et du renforcement des institutions judiciaires nationales. Ma délégation est d'avis que le Soudan a plus que jamais besoin d'un accompagnement multiforme pour prévenir toute résurgence du conflit. La réussite du processus politique et la consolidation de la paix ne se feront que par l'implication de tous les acteurs sous-régionaux, régionaux et internationaux.

Pour conclure, mon pays réitère son appel à l'instauration d'une coopération constructive entre la CPI, les États et tous les acteurs impliqués dans le processus de sortie de crise au Darfour, et renouvelle son plein soutien à la Procureure et à son Bureau pour leur engagement en faveur de la promotion de la justice.

M^{me} Alsabah (Koweït) (*parle en arabe*) : Nous remercions M^{me} Fatou Bensouda, Procureure de la Cour pénale internationale (CPI), et nous avons pris note de son exposé sur le trentième rapport de son bureau sur le Soudan.

Le Soudan est entré dans une nouvelle ère de liberté, de paix et de justice. Le Darfour, qui est sorti du conflit et a entamé une nouvelle phase de consolidation de la paix, fait partie intégrante du Soudan. Le Conseil de sécurité doit tenir compte de cette nouvelle donne et de cette évolution de la situation sur le terrain, en particulier à la lumière du processus de paix entre les mouvements soudanais qui se poursuit en vue de rétablir la paix et la justice, qui doivent être fondées sur un consensus entre Soudanais et sur leurs lois nationales.

Cela étant dit, nous espérons que les procédures de la CPI n'entraveront pas les efforts déployés par les Soudanais pour instaurer la paix au Soudan, pour faire avancer leur processus de transition et pour renforcer la paix et la stabilité dans leur pays, conformément aux attentes et aux aspirations de ce peuple frère.

Le jugement rendu par la CPI contre l'ancien Président soudanais Omer Al-Bashir n'a pas recueilli l'appui des organisations internationales dont le Soudan est membre, telles que la Ligue des États arabes, l'Union africaine et l'Organisation de la coopération islamique. Toutes ces organisations sont des partenaires de l'ONU dans le cadre d'accords ou d'organismes régionaux, au titre du Chapitre VIII de la Charte.

Alors que son mandat au Conseil touche à sa fin, l'État du Koweït, en tant que seul membre arabe du Conseil, tient à rappeler la position des États arabes concernant les procédures de la CPI telle qu'exprimée dans la décision 514 adoptée par la Ligue des États arabes à son vingt-deuxième Sommet tenu à Syrte en 2010. Par cette décision, les États arabes rejettent toute politisation ou exploitation des principes de justice internationale dans le but de porter atteinte à la souveraineté, à l'unité et à la stabilité des États.

En conclusion, et étant donné que c'est le dernier débat auquel participe mon pays sur cette question, nous réaffirmons notre engagement à respecter les principes énoncés dans la Charte des Nations Unies, notamment celui du respect de la souveraineté des États. Par conséquent, nous réaffirmons qu'il importe de respecter la souveraineté et l'indépendance du Soudan.

M. Ugarelli (Pérou) (*parle en espagnol*) : Nous nous félicitons de la convocation de la présente séance et nous remercions la Procureure Fatou Bensouda de son exposé riche en informations.

Le Pérou se félicite de l'évolution de la situation politique au Soudan depuis la conclusion de l'accord politique du 17 sur la formation d'un gouvernement de transition civil, ainsi que de la signature de la Déclaration constitutionnelle et de la Déclaration de Djouba sur les mesures de confiance en prévision des négociations et l'accès humanitaire dans le pays. Les efforts que déploient le Conseil souverain et le Gouvernement de transition pour amener à la table des négociations les groupes armés qui n'y participent pas encore, en particulier l'Armée de libération du Soudan-faction Abdul Wahid, qui continue de poser des problèmes de sécurité dans la région du Jebel Marra, notamment pour la population civile et le personnel humanitaire, et de provoquer de nouveaux déplacements de population, sont également importants.

Nous notons également avec satisfaction que les nouvelles autorités soudanaises se sont rendues au Darfour et ont exprimé leur volonté de consolider la paix dans cette zone, ce qui exige de répondre aux demandes de justice des victimes et d'établir une relation constructive de coopération avec la Cour pénale internationale. Cela suppose notamment, en application du principe de complémentarité, de permettre à la Cour de s'acquitter de sa responsabilité primordiale, qui est d'éviter que les crimes les plus graves restent impunis. En particulier, nous devons veiller à ce que les crimes dont sont accusés

l'ex-Président Omer Al-Bashir et les autres suspects visés par un mandat d'arrêt en suspens soient punis.

De même, il sera nécessaire que les autorités soudanaises, ainsi que tous les États, ne ménagent aucun effort pour honorer leur obligation d'appréhender et de livrer tous les individus soupçonnés de crimes contre l'humanité, de crimes de guerre et de génocide qui sont en fuite. Il importera également que la Cour pénale internationale collabore avec le Gouvernement soudanais afin d'atteindre ces objectifs. Dans ce contexte, nous réitérons notre appui au travail important que mènent la Procureure de la Cour et son équipe, et nous encourageons la Procureure à poursuivre ses efforts conformément à son mandat et aux valeurs du Statut de Rome.

Nous estimons nécessaire de réaffirmer la nécessité que les États, y compris les membres du Conseil, coopèrent avec la Cour pénale internationale et sa procureure afin de rendre justice pour les crimes perpétrés au Darfour. Nous sommes en effet convaincus que la responsabilité principale du maintien de la paix et de la sécurité internationales qui incombe à cet organe et la compétence de la Cour à l'égard des crimes les plus graves doivent être considérées comme des tâches complémentaires et interdépendantes. C'est l'engagement que nous avons pris envers la justice universelle et les victimes des atrocités commises au Darfour.

M. Schulz (Allemagne) (*parle en anglais*) : Je tiens en premier lieu à remercier la Procureure, M^{me} Bensouda, de son rapport détaillé sur la situation au Soudan, en particulier en ce qui concerne la compétence pour les crimes, les atrocités et les violations des droits de l'homme extrêmement graves qui ont été commis au Darfour.

L'Allemagne observe avec un profond respect les évolutions politiques prometteuses, bien que fragiles, au Soudan. Nous continuerons d'appuyer le parcours du Soudan vers la création d'un gouvernement réellement civil, formé sur la base d'élections libres, pour répondre aux aspirations démocratiques du peuple soudanais. Les aspirations démocratiques du peuple soudanais englobent nécessairement une justice transitionnelle dirigée par les Soudanais, et c'est pourquoi nous attendons avec intérêt d'en apprendre davantage sur les idées du Gouvernement en matière de justice transitionnelle.

La bonne gouvernance, l'état de droit, le respect des droits de l'homme et l'organisation d'élections libres

sont des facteurs clés pour la réalisation d'une paix et d'une stabilité durables. Nous savons également que la réconciliation est essentielle à cette fin, mais qu'elle ne pourra se produire que lorsque les responsables d'atrocités, en particulier dans le contexte du conflit au Darfour, seront amenés à rendre des comptes et feront l'objet de poursuites. L'Allemagne encourage donc les autorités soudanaises à garantir l'établissement des responsabilités et à se tourner vers l'avenir en regardant le passé en face. La lutte contre l'impunité pour les crimes les plus graves est essentielle afin de prévenir d'autres crimes graves et représente le fondement d'un avenir pacifique et prospère pour le pays. Nous convenons avec la Procureure que l'application du principe de responsabilité aux auteurs de crimes visés au Statut de Rome et le plein respect de l'état de droit et des droits de l'homme sont des conditions indispensables à une paix, une stabilité et un développement durables au Soudan.

Conformément au principe de complémentarité, il incombe avant tout aux États territoriaux d'enquêter et d'engager des poursuites contre les auteurs de crimes visés au Statut de Rome. À cet égard, nous avons pris bonne note de la déclaration publiée par le Procureur général du Soudan, mentionnée par la Procureure, M^{me} Bensouda, peu après qu'ait été rendu le verdict concernant M. Al-Bashir, qui indique que plusieurs autres affaires contre lui sont pendantes, notamment en ce qui concerne le coup d'état de 1989, qui lui a permis d'accéder au pouvoir, et les crimes contre l'humanité commis au Darfour.

Toutefois, si la justice pour les crimes relevant du droit pénal international ne fait pas partie de sa juridiction nationale, le Soudan doit coopérer avec l'ONU et la Cour pénale internationale (CPI) afin de garantir l'application du principe de responsabilité. L'Allemagne appuie fermement les enquêtes de la CPI concernant l'ensemble des crimes graves commis depuis 2005. Ces crimes ne peuvent rester impunis.

Nous avons également pris bonne note de la déclaration de la Procureure après que le représentant du Soudan a confirmé que des enquêtes du Procureur général du Soudan étaient en cours contre M. Al-Bashir, M. Abdel Raheem Hussein et M. Ahmad Harun. Tous les trois seraient en détention à Khartoum. Nous estimons qu'il est crucial de les traduire en justice pour établir leurs responsabilités par rapport à la situation au Darfour, non seulement pour qu'ils répondent d'accusations de corruption, mais également pour les événements qui se sont produits au cours des dernières années.

Nous appelons tous les États Membres de l'ONU, en particulier les membres du Conseil de sécurité, à continuer d'appuyer la Cour pour mettre un terme à l'impunité. Nous appelons également les États qui n'ont pas encore adhéré au Statut de Rome à envisager de le faire.

M. Molefe (Afrique du Sud) (*parle en anglais*) : Je tiens tout d'abord à remercier la Procureure de la Cour pénale internationale (CPI), M^{me} Fatou Bensouda, de son exposé détaillé sur la situation au Soudan. L'Afrique du Sud continue d'appuyer la pleine application de la résolution 1593 (2005), qui a renvoyé la situation au Darfour au Bureau du Procureur de la CPI afin que celui-ci enquête sur des crimes de guerre et des crimes contre l'humanité.

L'Afrique du Sud accueille avec satisfaction le rapport de la Procureure et appelle de nouveau la CPI à mener des poursuites judiciaires efficaces et équitables, conformément à son mandat. Dans le même temps, nous soulignons une fois de plus le principe de complémentarité, qui sous-tend le cadre du Statut de Rome, et en vertu duquel la responsabilité première d'enquêter et d'engager des poursuites revient aux États.

L'Afrique du Sud s'est félicitée de la signature d'un accord le 17 août entre les Forces pour la liberté et le changement et le Conseil militaire de transition au Soudan en vue de la création d'un nouveau gouvernement civil de transition et d'institutions de transition. Nous accueillons également avec satisfaction l'investiture du nouveau Premier Ministre et du Conseil souverain le 21 août. Nous soulignons que ces mesures sont importantes pour apporter la paix et la sécurité au peuple soudanais. L'Afrique du Sud salue le rôle de médiation essentiel entrepris par l'Union africaine et l'Éthiopie, ainsi que l'appui fourni par l'Autorité intergouvernementale pour le développement, l'ONU, la Ligue des États arabes et d'autres acteurs de la communauté internationale.

Nous sommes profondément préoccupés par la persistance de la violence et des pertes en vies humaines au Darfour, comme l'indique la Procureure dans son rapport. L'Afrique du Sud déplore le fait que la violence vise expressément les civils. Ce qui est particulièrement préoccupant, c'est que les femmes et les enfants restent les plus vulnérables et les plus touchés par la violence sexuelle, qui continue d'être utilisée comme arme de guerre au Darfour. L'Afrique du Sud appelle l'armée et les forces de sécurité à garantir la pleine protection des

civils et le respect des libertés et des droits fondamentaux au Darfour.

Nous exhortons tous les acteurs soudanais à participer à un dialogue constructif afin de rétablir la paix et la stabilité dans le pays. À cet égard, l'appui de tous les acteurs de la communauté internationale reste vital, mais également essentiel pour la stabilité régionale.

M. Lewicki (Pologne) (*parle en anglais*) : Étant donné que nous prenons la parole pour la dernière fois en tant que membre du Conseil de sécurité alors que la Procureure de la Cour pénale internationale (CPI) est présente dans la salle, je réitère l'appui constant et inébranlable de la Pologne à la Procureure et à son bureau. Le Bureau du Procureur et la CPI continuent de jouer un rôle crucial dans la lutte contre l'impunité et l'application du principe de responsabilité. À cet égard, leurs travaux sont au cœur du mandat du Conseil de sécurité, car il ne peut y avoir de paix durable sans justice.

Comme l'a souligné la Procureure, les nouvelles autorités soudanaises ont l'occasion de montrer leur attachement au droit international et au respect des droits de l'homme en honorant leurs obligations internationales en vertu de la résolution 1593 (2005). C'est pourquoi nous encourageons les nouvelles autorités soudanaises à coopérer pleinement avec le Bureau du Procureur, d'autant que, comme je viens de le mentionner, il serait extrêmement difficile de parvenir à la paix et au bien-être à long terme du peuple soudanais sans lui assurer la justice.

La Pologne prend note de l'enquête et des poursuites dont il a été fait état au Soudan concernant certains des suspects dans la situation au Darfour. Nous reconnaissons également que c'est au Soudan qu'il incombe au premier chef d'enquêter sur ces suspects et de les traduire en justice. Toutefois, nous notons par ailleurs, comme l'a fait la Procureure, qu'il ne semble y avoir aucune information actuelle selon laquelle l'un quelconque des suspects de la CPI ferait l'objet d'une enquête ou de poursuites au plan national au Soudan pour les crimes allégués dans les mandats d'arrêt pertinents de la CPI. Par conséquent, nous convenons que les mandats d'arrêt délivrés par la Cour concernant les cinq suspects dans la situation au Darfour doivent rester en vigueur et que, en tant qu'instance de dernier recours dans les cas où le Soudan n'aurait pas la volonté ou serait dans l'incapacité de rendre véritablement la justice aux victimes du Darfour, la CPI doit bénéficier de tout l'appui dont elle a besoin, avec notamment

l'arrestation des suspects et leur remise à la Cour, pour garantir des poursuites équitables et efficaces, conformément à son mandat.

Nous constatons que, ces derniers mois, plusieurs faits nouveaux positifs sont survenus au regard de la situation au Darfour. La signature de la Déclaration de Djouba sur les mesures de confiance en prévision des négociations, et l'accord ultérieur des parties sur, entre autres, un cessez-le-feu et l'ouverture de l'accès humanitaire vers les zones où un conflit est en cours au Soudan, notamment au Darfour, méritent d'être salués. Il en va de même des rencontres qui auraient eu lieu entre le Premier Ministre Hamdok et M. Abdul Wahid al-Nur, et de la visite du Premier Ministre au Darfour, y compris dans les camps de déplacés. Nous apprécions vivement que ces mesures aient été prises.

Toutefois, les conditions globales en matière de sécurité au Darfour sont restées instables et, malheureusement, des affrontements se seraient poursuivis dans la région du Jebel Marra entre les forces gouvernementales et l'Armée de libération du Soudan-faction Abdul Wahid, qui n'a toujours pas rejoint les pourparlers de paix pour l'instant. Nous sommes gravement préoccupés par les informations faisant état d'une hausse de la criminalité au Darfour, notamment contre les femmes et les enfants, en particulier dans les camps de déplacés, ainsi que par les actes de violence à l'encontre de ceux qui tentent de retourner dans leur région d'origine sur place. Le nombre toujours élevé de déplacés est préoccupant lui aussi. Nous renouvelons notre condamnation des attaques dirigées contre la population civile, en particulier contre les plus vulnérables, et nous prenons note du mandat essentiel de l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour, qui inclut la protection des civils et la communication d'informations sur les atteintes aux droits de la personne. Nous appelons de nouveau les parties au conflit au Darfour à cesser les hostilités et la violence, à respecter pleinement le droit international, y compris le droit international humanitaire et les droits de l'homme, ainsi que les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité. Comme nous l'avons réaffirmé à plusieurs reprises, le respect du droit international humanitaire et des droits de l'homme n'a rien de facultatif; il relève des obligations juridiques internationales.

La Pologne espère elle aussi que les nouvelles autorités soudanaises privilégieront la recherche de la paix et de la justice, et qu'elles ouvriront un nouveau chapitre de coopération avec la CPI et le Bureau du

Procureur. Nous renouvelons notre appel à tous pour que les autorités soudanaises, le Bureau du Procureur et toutes les autres parties prenantes qui s'emploient à assurer la paix et l'établissement des responsabilités pour les crimes commis au Darfour soient pleinement appuyés. Le peuple soudanais, et en particulier les victimes et les témoins du Darfour, auxquels nous rendons hommage, ne méritent rien de moins que notre solidarité, notre responsabilité et notre engagement.

Le Président (*parle en anglais*) : Je vais maintenant faire une déclaration en ma qualité de représentant des États-Unis.

Je remercie la Procureure de la Cour pénale internationale (CPI) de son exposé. La séance d'information d'aujourd'hui offre une occasion importante de prendre acte des faits nouveaux positifs survenus au Soudan ces derniers mois, notamment s'agissant des efforts pour commencer à forger une paix juste et globale et remédier aux préoccupations de longue date en matière de droits de la personne au Soudan.

Lorsque nous avons rencontré la Procureure sur ce point de l'ordre du jour en juin (voir S/PV.8554), nous nous inquiétions des excès commis par les forces de sécurité contre les manifestants pacifiques et ne savions pas quelle voie la transition du Soudan allait suivre. Nous sommes heureux de nous réunir aujourd'hui, huit mois après la destitution d'Omer Al-Bashir, pour le premier exposé depuis l'investiture d'un gouvernement de transition dirigé par des civils. Nous sommes encouragés par les mesures concrètes que les parties soudanaises ont prises pour forger un avenir plus stable, plus sûr et plus respectueux des droits de la personne. La formation, cet été, du Gouvernement de transition dirigé par des civils, la signature, en septembre, de la Déclaration de Djouba sur les mesures de confiance en prévision des négociations, et les négociations en cours entre le Gouvernement et les forces d'opposition armées ont élargi les perspectives d'une paix durable dans l'ensemble du Soudan. Nous sommes également heureux de voir que des femmes ont été nommées à des postes clefs, avec notamment la première Présidente de la Cour suprême du Soudan. Il est essentiel, pour l'avenir du Soudan, de veiller à l'inclusion et à la participation des femmes dans toutes les branches du Gouvernement.

La destitution d'Omer Al-Bashir – incarnation du génocide, des crimes contre l'humanité et d'autres atrocités – a des implications aussi bien tangibles que symboliques. Elle signifie qu'il ne peut plus organiser de crimes horribles contre son propre peuple, mais

elle signale également aux victimes soudanaises que le pouvoir ne peut être assuré indéfiniment par la violence. Les États-Unis ont eu l'honneur d'accueillir le Premier Ministre Hamdok à Washington au début du mois de décembre – il est le premier chef d'État soudanais à s'être rendu à Washington depuis plus de 30 ans. Durant sa visite, les États-Unis ont annoncé avoir décidé de relever le niveau de notre représentation diplomatique à Khartoum et d'œuvrer à la reprise des échanges d'ambassadeurs avec le Soudan. Le Secrétaire d'État Pompeo a expliqué cette décision en déclarant que le Gouvernement du Premier Ministre avait :

« démontré son attachement aux négociations de paix avec les groupes d'opposition armés, mis en place une commission d'enquête pour faire la lumière sur les violences commises contre les manifestants et pris l'engagement d'organiser des élections démocratiques ».

La déclaration constitutionnelle fait de la justice une pièce maîtresse de la transition, en s'engageant à établir les responsabilités des crimes commis contre le peuple soudanais depuis le début du régime d'Al-Bashir, en développant le système judiciaire et en encourageant la réforme juridique afin de garantir l'égalité pour tous, sans distinction de sexe, de religion ou d'origine ethnique. Nous avons constaté des signaux positifs indiquant que le Premier Ministre et son gouvernement ne négligeront pas les victimes du Darfour. La visite du Premier Ministre au Darfour, le 4 novembre, au cours de laquelle il s'est aussi rendu dans un camp de déplacés, a envoyé un signal fort aux victimes aussi bien qu'aux auteurs des violences passées. Nous exhortons le Gouvernement à tenir ses promesses et à s'attaquer aux causes profondes du conflit afin de créer les conditions qui permettront aux populations de rentrer chez elles.

Rares au Soudan sont ceux qui méritent plus qu'Omer Al-Bashir d'être confrontés à la justice. Si nous sommes encouragés par sa condamnation le 14 décembre, nous notons que les chefs d'accusation étaient étroitement axés sur la corruption et le blanchiment d'argent. Comme nous le disons depuis plus de 10 ans, il n'y aura pas de paix durable au Soudan tant que les responsabilités de tous les crimes commis contre le peuple soudanais n'auront pas été véritablement établies. À ce jour, personne n'a eu à répondre de la mort de près de 300 000 personnes au Darfour, de la violence sexuelle endémique ou du pillage et de l'incendie de foyers. Les principaux responsables des crimes commis dans le cadre des conflits au Darfour et dans les

deux zones devraient avoir à répondre de leurs actes, notamment en veillant à ce qu'ils n'aient plus le pouvoir de priver le Soudan de son avenir. Les États-Unis sont profondément déterminés à appuyer les efforts déployés par le Soudan pour garantir la justice et encourager la tenue de dialogues nationaux ouverts et inclusifs sur la manière dont les mécanismes de justice transitionnelle peuvent faciliter la vérité, la justice, la réconciliation et l'apaisement.

Tout en étant favorables à la justice pour les abus passés, nous sommes préoccupés par les informations faisant état de la poursuite de la violence. Les combats entre les forces de sécurité et l'Armée de libération du Soudan-faction Abdul Wahid dans le nord du Jebel Marra ont entraîné le déplacement de plus de 2 000 personnes et la violence sexuelle reste une sinistre réalité pour beaucoup. La violence et les abus sont des symptômes des problèmes non réglés auxquels le Soudan est confronté, comme la faiblesse des systèmes politique et judiciaire – qui ont échoué à tous les niveaux à garantir l'application du principe de responsabilité –, ou l'absence d'un accord de paix durable au Darfour. Nous sommes déterminés à appuyer le Soudan dans ces efforts. Les États-Unis ont toujours été et seront toujours un fervent partisan de l'application du principe de responsabilité et de la justice pour les victimes d'atrocités, au moyen des mécanismes appropriés. Les auteurs d'atrocités criminelles doivent être traduits en justice, mais nous devons veiller à bien déterminer l'outil adapté à chaque situation.

Enfin, je dois réitérer notre objection de longue date et fondée sur des principes à tout exercice de la compétence de la CPI à l'égard de ressortissants d'États qui ne sont pas parties au Statut de Rome, en l'absence d'un renvoi par le Conseil de sécurité ou sans le consentement de ces États. Nos préoccupations concernant la CPI et la situation en Afghanistan sont bien connues. Toutefois, notre position au sujet de la CPI ne diminue en rien la détermination des États-Unis à appuyer l'établissement des responsabilités pour les atrocités criminelles, les violations du droit international humanitaire et les violations flagrantes des droits de la personne.

Je reprends à présent mes fonctions de Président du Conseil de sécurité.

Je donne la parole au représentant du Soudan.

M. Siddig (Soudan) (*parle en arabe*) : Depuis décembre 2018, le Soudan a enregistré des avancées

majeures qui ont permis l'avènement d'une nouvelle réalité politique, qui contribuera indéniablement à la mise en place d'un système fondé sur la liberté, la justice et l'état de droit. Nous avons lancé un processus sérieux pour jeter les bases solides d'un gouvernement civil et démocratique, dirigé par le peuple et soumis au droit et à la justice. Dans cette nouvelle réalité, il n'y a pas de place pour l'impunité. Le principe de responsabilité est la pierre angulaire, les procédures régulières sont garanties, les décisions de justice sont protégées et appliquées, et la liberté et le respect des droits de l'homme prévalent. Les enfants sont pris en charge et protégés, les femmes sont autonomes et traitées sur un pied d'égalité avec les hommes, les jeunes sont écoutés, et les personnes âgées et les personnes handicapées sont prises en charge. Tous les citoyens sont pleinement égaux en droits et en devoirs. Dans cette nouvelle réalité, la priorité est accordée aux personnes touchées par la guerre et les conflits, qu'elles soient des martyres, des blessées, des disparues, des déplacées ou des réfugiées.

Demain, le 19 décembre, marquera le premier anniversaire de la révolution soudanaise contre l'injustice, la persécution et la dictature et en faveur de la liberté, de la justice et d'une vie digne. Le feu de la révolution continue de brûler, exigeant la paix, la liberté et la justice, qui reposent sur la lutte contre l'impunité, l'application du principe de responsabilité et la justice pour les victimes

La population du Darfour a souffert dans le passé, en particulier sous l'ancien régime. Sous ce régime, le Darfour a connu des luttes intestines, des destructions, des morts, des conflits et des conspirations. Les habitants du Darfour étaient impuissants : leurs droits ont été violés, leurs ressources ont été réduites à néant et leur prétendue volonté a été fabriquée de toutes pièces. Ils ont été contraints de devenir des migrants, des réfugiés et des déplacés. Nombre d'entre eux continuent de souffrir de la marginalisation et du sous-développement sous toutes ses formes, notamment la pauvreté, la faim et la maladie. C'est pourquoi le Gouvernement provisoire a placé le Darfour et son peuple au premier rang de ses priorités pendant la période de transition. Nous nous sommes engagés à instaurer une paix globale, juste et durable en garantissant le retour volontaire des déplacés, en réglant les différends territoriaux et en atteignant les objectifs de la révolution – la justice et l'application du principe de responsabilité.

Le dialogue en faveur d'une paix durable a déjà été engagé. Le 11 septembre, le Conseil souverain et la coalition des groupes armés dans tout le Soudan,

y compris au Darfour, ont signé la Déclaration de Djouba sur les mesures de confiance en prévision des négociations. La Déclaration établit une feuille de route complète pour mettre un terme aux conflits dans l'ensemble du Soudan, laquelle devrait aboutir à des accords de paix durables. Depuis le 10 décembre, des négociations directes entre les deux parties sont menées à Djouba en vue de mettre fin à la guerre au Darfour et dans les États du Kordofan méridional et du Nil Bleu. La Déclaration de Djouba a été prorogée de deux mois supplémentaires, jusqu'au 15 février 2020, ce qui montre clairement que les équipes de négociation du Gouvernement et des groupes armés sont sérieuses et honnêtes quant à la conclusion d'un accord de paix qui mette fin à la guerre interminable et au conflit armé et qui réponde sans tarder aux aspirations du peuple soudanais.

Le Premier Ministre Abdalla Hamdok a décidé de se rendre dans les pays voisins en quête de paix, en commençant par le Soudan du Sud, l'Égypte et l'Érythrée. Hier, il s'est rendu au Tchad, où il s'est entretenu avec les dirigeants de la résistance armée, afin de faire participer un plus grand nombre de parties prenantes du Darfour au processus de paix. Au cours des 14 derniers mois, il a aussi tenu plusieurs réunions avec la plupart des dirigeants de l'opposition armée, dont Abdul Wahid Mohamed Al-Nur qu'il a rencontré à Paris. Le 4 novembre, il a également visité certains camps de déplacés au Darfour, où il a écouté la population et promis une nouvelle ère de paix durable, de justice, de dignité et de prospérité.

La justice soudanaise a achevé sa procédure contre l'ancien Président Omer Al-Bashir, qui est détenu à la prison de Kober depuis le 11 avril. S'agissant de la première accusation de corruption portée contre M. Al-Bashir, à l'issue d'un procès qui a débuté en août, la Cour l'a condamné le 14 décembre à deux ans d'emprisonnement dans un centre de réinsertion sociale situé au sein de la prison où il se trouve. Le Président déchu a été condamné pour enrichissement personnel et opérations de change illégales. Selon une déclaration du Procureur de la République en date du 14 décembre, il ne s'agit que de la première affaire contre l'ancien Président, et elle sera suivie d'autres affaires, en vertu de l'article 130 du Code pénal soudanais, pour homicide et autres chefs d'accusation liés à des crimes contre l'humanité et à l'atteinte à l'ordre constitutionnel. M. Al-Bashir et les autres suspects - M. Abdel Raheem Muhammad Hussein et M. Ahmad Harun - sont visés par des enquêtes en cours menées par le procureur de

la République du Soudan dans des affaires liées au coup d'État de 1989 contre le Gouvernement civil et à d'autres crimes.

Au moins cinq autres affaires font actuellement l'objet d'une enquête, notamment celles liées aux crimes commis contre notre peuple au Darfour, qui sont une priorité absolue dans le programme de justice transitionnelle du Gouvernement. Il ne saurait y avoir de paix durable sans justice. Rendre justice aux victimes n'est pas un simple slogan; il s'agit d'un principe qui doit s'accompagner de mesures concrètes et réfléchies propres à répondre aux aspirations des victimes et des personnes touchées. Il incombe au Gouvernement provisoire de lutter contre l'impunité en prenant des mesures nationales crédibles. Ne pas combattre l'impunité encouragerait ces individus à commettre de nouvelles violations et laisserait croire à d'autres qu'ils ne seront pas punis. Nous rappelons que notre gouvernement issu de la révolution a nommé une juge qualifiée – la première femme à occuper un tel poste au Soudan. C'est une première, non seulement au Soudan, mais aussi dans la région.

Nous nous félicitons que M^{me} Bensouda reconnaisse dans son rapport les progrès et les améliorations progressives enregistrés au Darfour. Les différents rapports publiés par le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine et le Secrétaire général de l'ONU ont appelé à poursuivre le retrait de l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour (MINUAD), selon le même calendrier, à passer du maintien à la consolidation de la paix, et à instaurer la stabilité au Darfour. Le Gouvernement soudanais est attaché à la paix au Darfour. J'en veux pour preuve le fait que nous avons demandé une prorogation du mandat de la MINUAD pour une année supplémentaire. Cela nous donnera davantage de temps pour régler la situation sur le terrain et accorder à la question de la

paix toute l'attention qu'elle requiert, en nous attaquant aux causes profondes du problème, notamment les questions foncières, afin de rendre justice aux victimes, aux martyrs, aux personnes portées disparues, aux personnes déplacées et aux réfugiés.

Après le succès de la révolution de décembre, le Soudan ouvre un nouveau chapitre de coopération et de coordination avec la communauté internationale sur cette importante question. Mon pays déploie des efforts considérables pour améliorer la situation des droits de l'homme au Soudan, ce qui a abouti, le 25 septembre, à la signature d'un accord portant sur l'ouverture d'un bureau du Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme dans la capitale, ainsi que de bureaux extérieurs dans deux États du Darfour, le Nil Bleu et le Kordofan méridional, ainsi que dans le Soudan oriental. Tout cela est conforme à la déclaration constitutionnelle qui a établi le Gouvernement de transition et aux aspirations du peuple soudanais à un nouvel État national moderne et démocratique, ancré dans les droits de l'homme.

Pour terminer, nous soulignons que la lutte contre l'impunité est un noble objectif de justice et n'est pas sujet à controverse. Elle représente, comme nous l'avons dit, l'une des priorités les plus importantes de la révolution de décembre et l'un des éléments indispensables pour parvenir à la paix au Soudan. Elle relève avant tout de la responsabilité des autorités judiciaires nationales compétentes. Le Gouvernement de transition est pleinement convaincu de la nécessité de lutter contre l'impunité et y est fermement attaché. Nous avons commencé à déployer de sérieux efforts pour régler cette question une fois pour toutes et répondre aux attentes du peuple soudanais, en particulier les victimes du Darfour. Nous ne permettrons à personne d'échapper à la justice ni de vivre dans l'impunité.

La séance est levée à 16 h 30.